

FORMATION DE BASE DU SECOURISTE EN MILIEU PROFESSIONNEL (3 JOURS)



Fiche technique

La formation de base de secouriste permet au travailleur d'acquérir les connaissances et aptitudes de bases exigées pour reconnaître des états de santé qui menacent la vie des personnes, de pouvoir appliquer les principes des premiers secours appropriés à une victime d'un accident ou d'un malaise sur le lieu du travail, dans l'attente de l'intervention des services spécialisés dans l'assistance médicale urgente.

Cette formation de base doit être complétée par une formation supplémentaire liée aux activités de l'entreprise qui présentent des risques spécifiques pour lesquels les connaissances et aptitudes de base sont insuffisantes.

La formation de base de secouriste est organisée par la Croix-Rouge de Belgique conformément au titre 5 « Premiers Secours » du livre 1er du code du bien-être au travail, du 28 avril 2017. Cette formation permet d'atteindre les objectifs définis dans le cadre légal :

- Connaître son rôle de secouriste au sein de son entreprise.
- Évaluer la situation, la gravité d'un malaise ou d'une lésion et la nécessité de faire appel aux secours professionnels.
- Soutenir les fonctions vitales et dispenser les gestes de premiers secours adéquats face à une affection grave ou une lésion.

Méthode et contenu :

Notre formation se base sur la pédagogie active, des mises en situation avec grimages, des exercices pratiques, des exercices réflexifs, des échanges/discussions.

Les thématiques suivantes seront abordées pendant la formation:

- Le cadre légal et le rôle du secouriste en entreprise
- Les règles essentielles d'intervention dont l'appel des secours professionnels
- Le contrôle des fonctions vitales
- La réanimation cardiopulmonaire de l'adulte avec défibrillateur (DEA)
- La position latérale de sécurité (PLS) et le retournement
- L'étouffement & la désobstruction
- Les hémorragies, plaies, amputations, brûlures
- Les traumatismes de l'appareil locomoteur, crâniens et vertébraux
- Les malaises (malaise cardiaque, Accident Vasculaire Cérébral, convulsions, détresse respiratoire ...)
- Les intoxications
- Le contenu de la trousse de secours
- Les techniques d'emballages et méthodes de soutien

En pratique

Durée : 3 jours - 18 heures

Prix : sur demande

Type de formation :

- Formation **Inter-entreprises** : organisée dans des locaux Croix-Rouge avec maximum 4 personnes de la même organisation - maximum 12 personnes / groupes

OU

- Formation **Intra-entreprise** (dans vos locaux): groupe de 12 personnes maximum d'une même organisation -> Contactez notre secrétariat Formipro au **081.771.300** ou par email sur formipro@croix-rouge.be pour planifier cette formation dans vos locaux.

Langue : également disponible en anglais

Validité : La durée de validité de la certification de secouriste est en lien avec le recyclage annuel (ou bisannuel sur base d'une analyse de risque) **de minimum 4 heures**. Cette certification est octroyée à titre personnel par la Croix-Rouge de Belgique, agréée par le SPF Emploi, Travail & Concertation Sociale.

Conditions d'accès : Une participation active durant la totalité de la formation, une bonne

compréhension du français et une aptitude physique à pratiquer les gestes techniques en lien avec les premiers secours sont nécessaires pour l'obtention de la certification.

Agenda: découvrez les dates de formation par province en bas de page.

La Croix-Rouge de Belgique est agréée par le SPF Emploi, Travail & Concertation Sociale pour dispenser la formation de base de secouriste (travailleur qui dispense les premiers secours sur le lieu de travail).

Dans les entreprises classées dans le groupe A, B ou C, l'employeur prévoit un nombre suffisant de personnel infirmier, de secouristes ou d'autres personnes désignées en fonction du nombre de travailleurs, des caractéristiques des activités, et des résultats de l'analyse des risques, de manière à ce que les premiers secours puissent être dispensés pendant toute la durée du travail.